

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC Date de publication: SHAB 19.04.2023 Numéro de publication: BH00-0000010704

Entité de publication

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation d'une entreprise individuelle, Café-Restaurant du Simplon, Marchand Christian

Organisation concernée:

Café-Restaurant du Simplon, Marchand Christian CHE-112.423.023 La Place 1958 St-Léonard

Remarques juridiques:

L'entreprise individuelle mentionnée n'a actuellement pas de domicile au siège enregistré. L'entreprise individuelle est donc sommée, en vertu de l'art. 934a, al. 1, CO, de régulariser sa situation légale et de requérir l'inscription, dans le délai indiqué, auprès de l'office du registre du commerce compétent. Dans le cas contraire, la radiation de l'entreprise individuelle est ordonnée par l'office du registre du commerce. Conformément à l'art. 940 CO, l'office du registre du commerce peut également prononcer une amende d'ordre de 5000 francs au plus.

Délai: 30 jours

Fin du délai: 19.05.2023

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, P.O.B. 501, 1951 Sion, 1950 Sion